LIMINAIRE CGT FINANCES PUBLIQUES CTL du 11-02-2015

Monsieur le Directeur de la DIRCOFI Île-de-France,

Les événements qui ont entaché l'actualité de ce début d'année génèrent un contexte politique et social très sensible. La CGT condamne avec la plus grande fermeté les attentats et poursuivra sa lutte sans faille pour la liberté d'expression, la solidarité, l'émancipation individuelle et collective.

Sans amalgame, nous tenons à dénoncer avec la plus grande fermeté les entraves à l'exercice et à la communication syndicale que constitue la fermeture provisoire du site CGT de la DNEF décidés par la direction de la DNEF et la DG.

Alors que le gouvernement poursuit ses politiques relais du MEDEF. La loi Macron veut aller encore plus loin dans la remise en cause des garanties et des droits des salarié-e-s.

Une telle politique au service du patronat s'attaque aussi aux services publics à travers la disette budgétaire et des suppressions d'emplois incessantes, à travers la revue des missions (qui cherche à définir tout ce qui pourrait être abandonné, externalisé ou privatisé), à travers les priorisations (remboursement des crédits d'impôts des entreprises par exemple), les simplifications et le resserrement du réseau, le développement par exemple de la relation de confiance plutôt que du contrôle, le gouvernement, le ministère, la DG et les directions locales cherchent à transformer la doctrine de notre administration. Ils veulent en faire une prestataire de services des entreprises, abandonnant progressivement son rôle de service public chargé de l'accueil des usagers, de la gestion, du contrôle et du recouvrement, au service de la solidarité à travers l'impôt.

Concernant l'ordre du jour de ce CTL:

L'entretien Professionnel:

la CGT finances publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'opérer dans un contexte défini, sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

La CGT finances publiques revendique donc une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale, notation établie sur la base de la détention d'un grade et d'un échelon et non sur une quelconque comparaison des agents entre eux, et avec des valorisations pouvant être accordées hors de toute forme de contingentement.

Celle-ci est fondamentale, parce qu'elle constitue une garantie collective pour les agents qui ont ainsi un repère fixe par rapport à tous les agents de même grade et même échelon et peuvent obtenir le cas échéant un recours sur des bases objectives.

Les différents systèmes mis en place jusqu'à présent n'ont jamais répondu à ces attentes. Pire, chaque réforme constitue une nouvelle attaque contre le statut et accentue un peu plus les phénomènes d'individualisation :

individualisation des carrières par les mécanismes sur l'avancement et les effets sur les promotions, mais également au sein des collectifs de travail, où le chacun pour soi créé tensions et animosités au point de casser les notions de solidarité, d'entraide et de coopération entre collègues.

La CGT Finances Publiques s'oppose au recours à l'autorité hiérarchique qui est de nature à remettre en cause les fondements mêmes de toute forme de représentativité ainsi que le rôle et la place des élus des personnels dans le cadre de la défense collective des agents.

La CGT Finances Publiques vous demande donc de donner la consigne à vos autorités hiérarchiques de n'attribuer aucune réduction d'ancienneté à ce stade, les dossiers devant être soumis au contrôle préalable des élus siégeant dans les CAP compétentes.

Le Budget:

La DG s'est délestée du coût des IFDD. Nous espérons que l'enveloppe budgétaire des directions concernant les frais de déplacement sera conséquente, sinon le risque sera grand pour que ce soit encore les agents qui en fassent les frais.

La CGT sera très attentive à ce que l'ensemble des agents soit remboursé de leur frais de déplacements dans leur intégralité.

La CGT Finances Publiques continuera à agir avec les agents à l'amélioration des conditions de travail pour un contrôle fiscal plus juste et plus efficace.

Nous vous demande d'annexer la présente déclaration au procès verbal du CTL.